



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE  
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 4 JUILLET 2022 À 19 H 30 ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu, David Veilleux et  
Jérôme Pomerleau.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

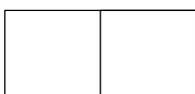
Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur  
François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. GREFFE
  - 4.1 Déclaration d'intérêt pécuniaire – Jérôme Pomerleau
  - 4.2 Nomination d'un représentant de la ville aux petites créances – dossier 350-32-010545-194
  - 4.3 Confirmation de l'entente avec monsieur Lawrence Pruneau concernant une vente d'immeuble (Atelier 20-20)
5. TRAVAUX PUBLICS
  - 5.1 Mandat à l'UMQ – Appel d'offre # CHI-20232024 Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
6. TRÉSORERIE
  - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 Présence virtuelle des élus municipaux aux séances du conseil
  - 7.2 Résiliation du protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier no 2027193)
  - 7.3 Changement de lieu pour les prochaines séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal
8. VARIA
  - 8.1 Pétition en ligne, route de la Desserte
  - 8.2 Filtre des fosses septiques
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la  
séance ouverte.





## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**R-2022-07-7447** Il est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**R-2022-07-7448** Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des séances du 13 juin 2022 et du 27 juin 2022 soient adoptés tels que rédigés.

## 4. GREFFE

### 4.1. Déclaration d'intérêt pécuniaire – Jérôme Pomerleau

Me Sandra Bernard dépose la déclaration d'intérêt pécuniaire de monsieur Jérôme Pomerleau, conseiller du district 2, en date du 23 juin 2022.

### 4.2. Nomination d'un représentant de la ville aux petites créances – dossier 350-32-010545-194

Considérant que la Ville doit comparaître dans le dossier 350-32-010545-194, à la Cour du Québec, division des petites créances ;

Considérant que le dossier en question concerne des travaux effectués aux infrastructures municipales ;

**R-2022-07-7449** Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

Que monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit mandaté afin de représenter la Ville de Beauceville lors de l'audience devant se tenir le 7 juillet 2022, au Palais de Justice de Saint-Joseph-de-Beauce.

### 4.3. Confirmation de l'entente avec monsieur Lawrence Pruneau concernant une vente d'immeuble (Atelier 20-20)

**CONSIDÉRANT QUE** Lawrence Pruneau a manifesté de l'intérêt afin d'acquérir une partie du lot 6 450 920, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 59<sup>e</sup> Avenue, à Beauceville (mesurant 125,75 mètres en front par 79,09 mètres de profondeur, les mesures étant approximatives) et devant être ultérieurement connu comme étant le lot 6 524 227, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville avait déjà résolu de lui vendre une partie du lot 6 320 341, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, par l'adoption de la résolution R-2021-01-9414 ;





**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite lui vendre cet immeuble ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a établi la valeur de cet immeuble à 0,35 \$ du pied carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble a une superficie de 108 039,52 pieds carrés (soit 10 037,2 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix établi par la Ville de Beauceville est de 37 813,83 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**un acompte de 2 755,00 \$ a déjà été versé par Lawrence Pruneau et encaissé par la Ville ;

**R-2022-07-7450** Il est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville confirme par écrit cette entente à monsieur Lawrence Pruneau, aux prix et conditions ci-dessus inscrites, plus les clauses habituelles d'une promesse de vente ;

**QUE** le maire, monsieur François Veilleux ou, à défaut, Me Sandra Bernard, greffière, soient autorisés à transmettre par écrit cette confirmation à monsieur Lawrence Pruneau ou son représentant, ou encore de signer une promesse écrite au même effet.

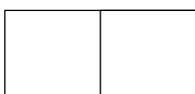
## 5. TRAVAUX PUBLICS

### 5.1. Mandat à l'UMQ du Québec – Appel d'offres # CHI-20232024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N, Hydroxyde de sodium en contenant, Chlore gazeux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
  
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;





**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium et du Pass 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

**R-2022-07-7451** En conséquence, il est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

**QUE** la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20232024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Hypochlorite de sodium et Pass 10 pour la période du 1er janvier 2023 au le 31 décembre 2024 nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

**QUE** la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;

**QUE** la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**QUE** la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ ;

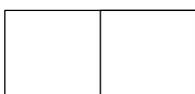
**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1. Approbation du bordereau des comptes

**R-2022-07-7452** Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes datés du 30 juin 2022 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





## 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 7.1. Présence virtuelle des élus municipaux aux séances du conseil

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers municipaux souhaitent participer activement aux séances du conseil malgré des conflits d'horaire potentiels ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 25 mars 2022, l'arrêté 2022-024 a mis fin au décret 2020-029 permettant la présence virtuelle des élus ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Ville juge qu'une participation optimale des élus est dans l'intérêt de la Ville de Beauceville ;

**R-2022-07-7453** Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**Que** le maire, monsieur François Veilleux, ou le maire suppléant, le cas échéant, contacte le député de Beauce-Nord, afin de lui faire part de la volonté de la Ville de Beauceville de faire amender la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c-19) afin de permettre, pour le futur, la tenue des séances du conseil en mode hybride, soit en mode présentiel et en mode virtuel simultanés ;

### 7.2. Résiliation du protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier no 2027193)

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente intervenu le 22 octobre 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Beauceville relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier no 2027193);

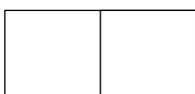
**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 65 dudit protocole, la Ville, en tant que bénéficiaire, peut prendre l'initiative de résilier celui-ci au moyen d'un avis écrit transmis à cet effet à la ministre;

**CONSIDÉRANT** l'avis de résiliation soumis au conseil municipal et les motifs y étant contenus;

**R-2022-07-7454** Il est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville résilie le protocole d'entente intervenu le 22 octobre 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier no 2027193);

**QUE** la Ville transmette l'avis de résiliation qui a été soumis à cet effet au conseil municipal et mandate le maire, François Veilleux et le directeur général, Serge Vallée, afin de signer cet avis de résiliation pour et au nom de la Ville;





**QUE** cet avis de résiliation transmis à la ministre soit accompagné d'une copie certifiée conforme de la présente résolution.

### **7.3. CHANGEMENT DE LIEU POUR LES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Considérant** la salle du Conseil est de nouveau disponible et fonctionnelle ;

**R-2022-07-7455** Il est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité.

**QUE** les prochaines séances ordinaires et extraordinaires aient lieu à la Salle du Conseil de l'hôtel de Ville, situé au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, et ce, jusqu'à ce qu'un nouvel avis soit émis.

## **8. VARIA**

### **8.1 Pétition en ligne, route de la Desserte**

Patrick Mathieu indique au conseil qu'une pétition a été mise en ligne sur sa page personnelle, concernant l'asphaltage de la route de la Desserte, afin d'obtenir une aide financière à ce sujet.

### **8.2 Filtre des fosses septiques**

Patrick Mathieu rappelle aux citoyens que la vidange des fosses septiques n'est pas suffisante, mais qu'un filtre à l'intérieur de celles-ci doit être nettoyé à tous les ans.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

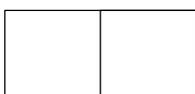
Monsieur Sylvio Morin, [enbeauce.com](http://enbeauce.com) :

### **9.1 Relativement à la pétition de monsieur Mathieu, est-ce que la demande de subvention a déjà été faite ?**

Serge Veilleux lui indique que oui, mais qu'il souhaite la redéposer, mais que cela serait mieux avec un appui populaire.

### **9.2 Le protocole d'entente, est-ce que c'est pour la réfection de l'eau et des égouts ? Combien de projets ont été retardés ou repoussés à cause de cela ? Combien des projets visés ont été faits jusqu'à présent ?**

Serge Veilleux lui indique que c'est pour l'eau et les égouts, que cinq projets étaient inclus dans une demande globale, mais qu'en raison de l'explosion des coûts, notre pourcentage de subvention était réduit. Les projets et demandes de subvention vont être redéposés, mais avec moins de projets à la fois, afin de les compléter plus rapidement. De plus, sur les cinq projets visés, aucun n'avait été complété.





Monsieur Jacques Légaré, télévision communautaire de Beauceville :

### **9.3 Est-ce que les projets étaient pour la revitalisation de Beauceville ?**

Patrick Mathieu lui répond que non.

Monsieur Sylvio Morin, [enbeauce.com](http://enbeauce.com) :

### **9.4 Est-ce que les assurances ont payé les travaux à l'hôtel de Ville et quels ont été les coûts ? Il demande également si la Ville cherche un responsable.**

Serge Veilleux lui répond que non, ce n'était pas couvert par les assurances et que le prix a été de 43 000,00 \$.

Vincent Roy précise que la pente derrière l'hôtel de Ville et son enrochement ont été ce qui a été le plus coûteux.

Patrick Mathieu indique que la 9<sup>e</sup> Avenue est à refaire en priorité et qu'une réflexion est engagée au niveau de la responsabilité.

### **9.5 Est-ce qu'une évaluation technique est amorcée pour la 9<sup>e</sup> Avenue ?**

François Veilleux lui répond que c'est en cours, que la descente de la piste cyclable en milieu urbain va se terminer cet été.

Vincent Roy précise également que les travaux de la piste cyclable entre Beauce Auto et Saint-Joseph-de-Beauce sont débutés.

François Veilleux ajoute que les travaux concernant les bris de la piste cyclable du côté sud de la Ville sont sous la responsabilité de la MRC et du Ministère des Transports du Québec.

### **9.6 Quels sont les travaux visés vers Saint-Joseph-de-Beauce et par qui sont-ils effectués ?**

Vincent Roy et Patrick Mathieu indiquent qu'il s'agit des travaux d'aménagement de la piste cyclable ainsi que de la diminution de la vitesse à 50 km/h dans ce secteur.

Vincent Roy indique que Pavage de Beauce réalise les travaux.

François Veilleux précise que la piste sera légèrement détournée au niveau de la rivière Calway par rapport à la Route 173.

### **9.6 François Veilleux discute de la maison du Dr Pomerleau, avec laquelle la Ville ne pouvait rien faire et que c'est la propriétaire qui a décidé de la faire démolir.**

Monsieur Sylvio Morin, [enbeauce.com](http://enbeauce.com) :

### **9.7 Est-ce que le programme de la Sécurité publique est toujours valide ?**

François Veilleux indique qu'il était en vigueur pour 3 ans, mais que le Ministère envoie des lettres.

### **9.8 Concernant la maison d'Élyse, est-ce que la Ville est contente ?**

François Veilleux lui répond qu'il s'agit d'un beau projet.





## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**R-2022-07-7456** Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

---

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

---

SANDRA BERNARD, greffière

